



Exposition «Les Talents du Printemps»

11 – 12 avril 2026

Maison Communale Ti An Holl à Saint-Evarzec

Le thème de cette exposition de Photographies est :

« Formes Rondes & Lignes Courbes »

Règlement

Article 1: Conditions de participation

La participation à l'exposition est gratuite.

L'exposition est exclusivement réservée aux photographes amateurs.

Les participants peuvent être de tout âge.

Si le participant est mineur, son représentant légal doit impérativement remplir le formulaire d'autorisation.

Chaque participant ne peut présenter **qu'une seule photographie**, mais peut aussi participer à l'exposition « Le Printemps de Clic-Clap ».

Le nombre de participants pourra être limité par les organisateurs si le nombre d'œuvres proposées dépassent la capacité de cette exposition. Dans ce cas, la date de réception du dossier d'inscription sera prise en compte.

COMMENT PARTICIPER ?

L'inscription est obligatoire. Chaque photographe s'inscrit **individuellement**.

L'inscription se fait par courriel à l'adresse suivante : printemps.de.clic.clap@gmail.com en précisant en objet « **Les Talents du Printemps** ».

Pour être valide, l'inscription devra comporter le bulletin d'inscription rempli intégralement et la photo en format numérique. Chaque photographie **doit obligatoirement respecter le thème** et être conforme aux dispositions légales en vigueur. Le fichier de la photo sera au format JPEG, **taille maxi 5 Mo** et identifiée de la façon suivante: **dupond.paul.talent.jpg**. Les retouches sont autorisées.

L'inscription et l'envoi de la photo seront acceptées par courriel jusqu'au **31 mars 2026 minuit**. Pour des raisons d'organisation, les candidatures hors délai ne seront pas prises en compte.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas retenir les photos qui ne leur paraîtront pas conformes à l'esprit de l'exposition (moralité...).

Lorsque le dossier d'inscription est complet, l'organisateur envoie un message de confirmation en précisant la date de réception du dossier.

La participation à l'exposition des «Talents du Printemps » implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions ainsi que ses avenants éventuels.

Si la personne participe également à l'exposition du PRINTEMPS, celle-ci devra impérativement adresser son inscription séparément (Un mail pour les Talents, un mail pour l'expo Le Printemps)

Article 2: Organisation et présentation des photos

Les participants sont libres d'exposer le type de photographie qu'ils souhaitent, argentiques ou numériques.

Les retouches sont autorisées, l'utilisation de l'IA générative est strictement interdite. En cas de doute, l'organisateur se réserve le droit de réclamer le fichier original de la photo.

Les photographies seront exposées de façon anonyme. **Aucune marque distinctive, signe ou autre ne doit permettre d'en identifier l'auteur.**

Les organisateurs fournissent les grilles d'accrochage. Les photographies auront un système d'accrochage compatible avec celui de l'organisateur (crochet).

Les emplacements sur les grilles auront été tirés au sort par les organisateurs.

Les **photographies (hors marges)** seront impérativement au **format 40 x 60 cm**. Si nécessaire, il y aura deux photographies de même orientation par grille. Chaque participant retenu se chargera du tirage de sa photo, de la présenter soit en cadre, soit en sous-verre, soit sur un support rigide, etc ...

Les photographies ne respectant pas les dimensions ci-dessus seront déclarées HORS CONCOURS.

Le participant procédera aussi à l'installation de sa photographie à l'emplacement prévu et à son décrochage sous sa seule responsabilité. L'installation se fera le samedi 11 avril 2026, de 8 heures 30 à 9 heures 30.

Le démontage de l'exposition se fera le dimanche 12 avril 2026 après la remise des prix qui aura lieu à partir de 18 heures.

Cette exposition étant un espace d'échanges et de convivialité, nous souhaitons la présence des Photographes participants la plus large possible pendant la durée de l'exposition. Chaque participant sera présent à la remise des prix, ou, à défaut, aura désigné auprès des organisateurs une personne pour le représenter.

Article3:Les Prix et remise des Prix

Afin de rendre l'exposition plus interactive et d'impliquer davantage les visiteurs, ceux-ci seront invités à exprimer leurs choix (vote) afin de décerner les Prix de l'exposition :

- Le Talent d'Or
- Le Talent d'Argent
- Le Talent de Bronze

Chaque photo étant numérotée, un bulletin de vote sera remis à chaque visiteur ainsi qu'à chaque exposant, afin d'effectuer leur choix. Ils seront invités à le déposer dans l'urne installée à l'accueil.

La remise des prix se fera le dimanche 12 avril 2026 à partir de 18heures

Article 4: Droit d'auteur et de reproduction

En participant au « Talents du Printemps», le photographe certifie que l'image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il en est détenteur des droits. Il assume l'entière responsabilité du contenu de sa photographie (objets, lieux, personnes...) et dispose des autorisations nécessaires si besoin.

L'auteur d'une photographie présentée ou lauréate autorise le Groupe Images Clic Clap, organisateur de l'Exposition, à reproduire et à diffuser son œuvre, sans modification, dans le seul cadre de la promotion de « Clic Clap ». Ceci inclut notamment:

- La mise en ligne des photos sur le site www.cliclap.fr
- La publication des résultats sur internet et dans la presse,
- La promotion de l'Association et des expositions Photos «Le Printemps de Clic Clap».

Le Groupe Images Clic Clap, organisateur de l'Exposition, s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

Article 5: Réclamations

La participation au « Talents du Printemps » implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamations.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si l'exposition était modifiée ou purement et simplement annulée.

Article 6: Site internet Clic Clap

Le présent règlement est déposé sur le site internet Clic Clap: www.cliclap.fr

Article 7: Informatique et libertés

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables aux organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations les concernant à l'adresse suivante : printemps.de.clic.clap@gmail.com

Pièces jointes (à remplir):

- Formulaire d'inscription
- Autorisation de participation par le représentant égal pour un mineur